

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 15 JANVIER 1862.

Budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1862 ⁽¹⁾.

MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR LE GOUVERNEMENT.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le projet de budget de mon Département pour l'exercice 1862, a été présenté à la Chambre le 5 mars 1861.

Depuis lors, il a été reconnu que plusieurs des allocations portées à ce projet n'étaient pas en harmonie avec les besoins probables du service pendant l'exercice 1862, et une révision minutieuse des premières prévisions de dépenses a dû être faite afin d'établir autant que possible la concordance entre les crédits budgétaires et les charges auxquelles ils sont destinés à pourvoir.

J'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous transmettre, en conséquence, avec les développements et une note préliminaire à l'appui, un nouveau tableau contenant les propositions définitives des crédits à soumettre à l'examen préalable de la section centrale qui a été chargée de faire rapport sur le budget de mon Département pour l'exercice 1862.

Veillez, Monsieur le Président, donner à cette communication la suite nécessaire, et agréer la nouvelle expression de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre des Travaux Publics,
JULES VANDERSTICHELEN.

(¹) Budget n° 85, session 1860-1861.

BUDGET RECTIFIÉ POUR L'EXERCICE 1862.

La prescription de la loi de comptabilité qui exige la présentation des budgets dix mois au moins avant l'ouverture de l'exercice auquel il se rapporte, crée, au Département des Travaux Publics surtout, des difficultés d'exécution qu'il est aisé de comprendre quand on se rend compte de la nature des services qui ressortissent à cette branche de l'administration générale. Si bien que fussent calculées les prévisions de dépenses, il n'est point d'année où le Département des Travaux Publics ait échappé à la nécessité de demander aux Chambres quelques crédits complémentaires de certaines allocations, alors que d'autres laissaient des excédants plus ou moins considérables ; et si ce fait s'est produit même quand le budget n'a été voté que vers l'époque où s'ouvrait l'exercice auquel il s'appliquait, il n'est point surprenant qu'il faille rectifier des prévisions de dépenses quand, comme c'est ici le cas, près d'une année s'est écoulée depuis que ces prévisions ont été établies.

Le Ministère des Travaux Publics cède donc à une nécessité inhérente à l'instabilité des besoins auxquels il lui incombe de satisfaire, en apportant aujourd'hui, à son premier projet de budget pour l'exercice 1862, les modifications qu'une connaissance plus exacte des charges de cet exercice lui commande de proposer.

Le tableau, ci-annexé, contenant les développements de celui qui est joint au projet de loi, fait ressortir les modifications apportées au projet du budget primitivement présenté ; ces modifications étant les seules à l'égard desquelles de nouvelles explications soient nécessaires, il semble inutile de reproduire les détails fournis dans la note préliminaire (n° 85 des documents de la Chambre. — Session 1860-1861) à l'appui du premier projet de budget.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Crédit de 743,595 francs.

Une seule modification nouvelle est proposée à ce chapitre : elle consiste en une augmentation de 2,000 francs à l'art. 4, demandée en faveur des gens de service, hommes de peine, ouvriers, etc. Le prix excessif des objets les plus indispensables à l'existence m'a imposé, en quelque sorte, l'obligation d'accroître quelque peu le salaire quotidien de ces modestes serviteurs, avant même que la Législature ait pu statuer sur la proposition qui lui est soumise. C'était une de ces nécessités auxquelles il est bien difficile de se soustraire et qu'il suffit de signaler pour que les Chambres se montrent disposées à fournir au Gouvernement le moyen d'y faire face.

Il paraît utile de rappeler qu'une augmentation de 5,000 francs a été proposée déjà à l'art. 2 et justifiée par des considérations consignées à la page 5 de la note préliminaire précitée.

CHAPITRE II.

PONTS ET CHAUSSÉES.

Routes et bâtiments civils.

Il n'est proposé aucun changement aux crédits primitivement demandés pour le service des routes et des bâtiments civils.

Rivières et canaux.

Les seules modifications proposées, en ce qui concerne le service des travaux hydrauliques, s'appliquent à quelques-uns des crédits demandés pour les travaux d'amélioration aux canaux et aux rivières.

Ces crédits sont les suivants :

ART. 12. — *Meuse.*

Somme demandée : 287,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux d'amélioration en amont de l'embouchure de la Sambre fr.	175,000 »
La loi du 2 juin 1861 comprend des crédits spéciaux pour la continuation de l'amélioration de la Meuse en aval de l'embouchure de la Sambre. La somme de 175,000 francs, demandée plus haut, est destinée au paiement de la dépense à faire pour exécuter à la Meuse, à Bouvignes, des travaux d'amélioration qui incombent à l'État et qui doivent être effectués en même temps que le chemin de fer de Namur vers Givet, c'est-à-dire dans le courant de l'année 1862.	
2 ^o Travaux d'amélioration aux quais et ports de la rive gauche de la Meuse, entre le port de Cheravoie et la fonderie de canons, à Liège, à exécuter par la ville. — Second subsidè de l'État . . .	50,000 »
La part contributive de l'État est fixée à 100,000 francs. Le budget de 1861 comprend le crédit nécessaire à la liquidation de la première moitié de cette subvention.	
3 ^o Travaux d'amélioration, au moyen de moellons de fort échantillon, au pied des bermes existant le long de la rive gauche, dans la province de Limbourg	16,500 »
Ces travaux sont nécessaires pour protéger les ouvrages de défense et pour combler les vides qui se produisent dans les enrochements, par l'effet de leur tassement et des débâcles.	
4 ^o Travaux dans l'intérêt du halage et ouvrages imprévus, dans la province de Limbourg.	5,500 »
La continuation des travaux d'amélioration du chemin de halage de la rive gauche du fleuve, dans la province de Limbourg, est indispensable dans l'intérêt de la navigation.	
A reporter. fr.	<u>247,000 »</u>

	Report. . . . fr.	247,000 »
5 ^o Travaux d'amélioration de la navigation à exécuter en commun avec les Pays-Bas		40,000 »
Cette somme est égale à celle allouée, chaque année, pour le même objet. Il importe de faire disparaître les difficultés que la Meuse présente en plusieurs points de la partie mitoyenne de son cours, afin d'assurer aux bateaux un plus fort tirant d'eau et une marche plus sûre.		
	Total. . . . fr.	<u>287,000 »</u>

Moervaert.

ART. 29. — Crédit de 100 francs.

Le budget de l'exercice 1861 comprend une somme de 100,000 francs; et le projet du budget de l'exercice 1862 une somme de 80,000 francs, soit ensemble un crédit de 180,000 francs, pour l'amélioration du régime du Moervaert. On avait projeté de réaliser cette amélioration au moyen de l'établissement d'une nouvelle écluse à sas en un point pris entre le quai de Sinay et l'embouchure du canal de Stekene. Mais, à la suite d'une enquête et de l'examen définitif de la question, il a paru convenable de renoncer à la construction d'une nouvelle écluse, et d'améliorer plutôt le Moervaert, en y exécutant un simple approfondissement destiné à en établir le plafond suivant une pente uniforme, depuis le busc de l'écluse de Roodenhuyzen jusqu'au radier du pont de Caudenborn. Deux raisons ont fait adopter ce parti. D'une part, il est d'intérêt général de ne pas barrer les affluents de l'Escaut, et de laisser agir le plus librement le flux et le reflux, sous peine d'augmenter l'ensablement du fleuve. D'autre part, la nouvelle écluse aurait eu pour but de maintenir les eaux du Moervaert à un niveau tel que, pour beaucoup de propriétés rivéraines, toute culture serait devenue impossible. L'approfondissement partiel du lit du Moervaert aura pour résultat d'augmenter le mouillage de 0^m,15 au moins dans la partie la moins profonde. On complétera ce travail par la construction, sur la Zuidleede, d'une éclusette, au moyen de laquelle on réalisera encore de notables avantages, tant au point de vue de la navigation sur le Moervaert, qu'à celui de l'irrigation et de l'assèchement d'une grande surface de terrains. La somme de 100,000 francs allouée au budget de 1861, suffira pour faire face à la dépense d'exécution de l'ensemble de ces travaux, dont l'entreprise est déjà adjugée, de sorte que la somme de 80,000 francs demandée au projet de budget de 1862 peut être supprimée.

La somme de 100 francs maintenue à ce projet de budget est destinée à l'exécution de quelques travaux ordinaires.

ART. 32. — Dyle et Demer.

Somme demandée : 11,200 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^o Améliorations à exécuter à la Dyle, à l'entrée de Werchter, dans l'intérêt du halage, de la navigation et de la sécurité des piétons	fr.	<u>1,200</u>
A reporter.	fr.	1,200

Report. fr. 1,200

Ce travail est réclamé depuis plusieurs années.

2° Améliorations diverses à exécuter à la Dyle et au Demer, dans la province de Brabant 5,000

Ces améliorations consisteront en divers travaux dont il a paru superflu, à raison de leur peu d'importance, de fournir le détail.

3° Reconstruction du pont de Testelt. — Subside aux communes de de Messelbroek et de Testelt 5,000

Il existe sur le Demer, à la limite des communes de Messelbroek et de Testelt, un pont servant au passage du grand chemin de Diest vers la Campine. Son premier établissement remonte à une époque très-reculée. Reconstituit en 1790, par l'abbaye d'Éverbode, et en 1835, par les communes, avec le concours de la province de Brabant, qui avait alors dans ses attributions l'administration de la partie du Demer située sur son territoire, ce pont est de nouveau dans un état de vétusté tel, qu'il exige encore une reconstruction. D'après le projet adopté, l'exécution des travaux doit coûter environ 19,500 francs.

Le Département de l'Intérieur contribuera dans les frais pour fr. 6,000

La province de Brabant pour 1,500

Le Département des Travaux Publics a consenti à intervenir dans la dépense pour. 5,000
en considération de ce que le Demer est actuellement administré par l'État.

Le pont est d'une utilité incontestable, non-seulement pour Messelbroek et Testelt, mais aussi pour les localités environnantes, dont les relations avec la Campine sont nombreuses et incessantes.

Total. fr. 11,200

ART. 40 (nouveau). — *Phares et fanaux.*

Déplacement du fanal de Blankenberghe fr. 2,000

A son emplacement actuel, le fanal de Blankenberghe est complètement caché dans certaine direction par les constructions élevées le long de la plage et n'est plus que d'une utilité restreinte pour la navigation.

Dans l'intérêt de celle-ci, il est indispensable de reporter le fanal vers l'ouest de Blankenberghe.

SECTION IV.

PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

ART. 42 (41 ancien). — *Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, frais de bureau et de déplacement.*

Somme demandée : 584,910 fr.

Le crédit de 585,010 francs, primitivement demandé, est augmenté d'une somme de 1,900 francs résultant des modifications suivantes :

A. Le montant des traitements des ingénieurs et conducteurs détachés à l'école spéciale du génie civil fut transféré par la Législature, à partir de l'année 1851, du budget du Département des Travaux Publics à celui du Département de l'Intérieur. Aux termes des dispositions réglementaires en vigueur, ces ingénieurs et conducteurs participent à l'avancement avec les autres membres du corps des ponts et chaussées. Par application de ces dispositions, il a été accordé, au mois de juin 1861, une promotion à un ingénieur et à un conducteur. La somme nécessaire pour payer l'augmentation de traitement qui a été la conséquence de cette promotion doit, comme la somme principale, être transférée au budget du Département de l'Intérieur ci.

Diminution	Augmentat ^{on} .
700	»

B. La province de la Flandre occidentale paye à l'État, du chef de son abonnement pour le service des ponts et chaussées, une somme annuelle de fr. 6,253-53; elle rétribue, en outre, deux conducteurs provinciaux, dont les traitements s'élèvent ensemble à 4,400 francs qui ont été mis à la disposition de l'ingénieur en chef directeur des ponts et chaussées pour être employés indistinctement au service provincial et à celui de l'État. Le chiffre de l'abonnement s'élève donc en réalité à fr. 10,653-53.

La province offre de verser la somme de fr. 4,400 au trésor sous la condition que ces deux conducteurs soient admis au service de l'État. Cette mesure devant avoir pour résultat de rétablir l'unité dans le service de la direction des ponts et chaussées de la Flandre occidentale, il serait désirable qu'elle fût adoptée.

Le Gouvernement croit devoir proposer, en conséquence, un crédit de 2,600 francs, destiné à payer le traitement et l'indemnité de déplacement de l'un des deux agents dont il s'agit; ci. . .

» 2,600

Quant à l'autre agent, qui est plus propre aux fonctions de commis qu'à celles de conducteur, son traitement qui s'élève à 1,800 francs, serait imputé sur l'art. 43. (*Voir ci-après.*)

Par contre, la somme de 4,400 francs, à verser au trésor par la province a été portée au budget des voies et moyens pour l'exercice 1862, de manière que l'opération se réduira, en définitive, à un simple virement de fonds.

700	2,600
-----	-------

ART. 43 (42 ancien). — *Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, éclusiers, etc., etc.*

Somme demandée primitivement fr. 512,157

Les augmentations suivantes sont proposées :

A. Traitement du conducteur de la province de la Flandre occidentale, à nommer aux fonctions de commis (<i>voir plus haut, litt. B.</i>)	fr. 1,800
A reporter	fr. 1,800

Report fr. 1,800

B. Traitement d'un garde à nommer pour la manœuvre du nouveau déversoir construit sur la Sambre, à Farciennes. 600

C. Les gardes chargés de la surveillance de la côte de Blankenberghe sont payés par les entrepreneurs des travaux d'entretien, tandis que ceux qui sont employés à la côte entre Ostende et la frontière française sont rétribués directement à charge de l'allocation destinée au personnel des ponts et chaussées. La Cour des comptes a appelé l'attention du Département des Travaux Publics sur cette anomalie qui existe depuis un temps immémorial et qu'il y a lieu de faire disparaître dans l'intérêt du service. Le nombre de gardes attachés à la côte de Blankenberghe et payés par les entrepreneurs est de dix ; le montant de leur salaire est de 5,160 francs. Mais par suite d'une nouvelle répartition du service, ce nombre pourra être réduit à six, et le montant de la dépense à 3,900 francs, soit une économie de 1,260 francs.

Il ne s'agit, au fond, que d'imputer sur le crédit destiné au personnel une dépense qui tombe aujourd'hui à charge du crédit destiné aux travaux d'entretien ; c'est une simple mesure de régularisation qui ne donnera lieu à aucune charge nouvelle, attendu qu'il y aura vraisemblablement une diminution de 5,160 francs, dans les prix des baux qui expirent l'année prochaine, ci 3,900

D. Le crédit demandé à l'art. 43 comprend, entre autres, une somme de 11,700 francs, du chef des primes revenant aux éclusiers du canal de Charleroy à Bruxelles, pour chaque bateau sassé au delà de cinquante par jour. C'est en 1852, que la Législature vota pour la première fois, en vue d'activer la navigation, un crédit s'élevant à 5,700 francs, destiné au payement des primes. En 1855, ce crédit fut porté à 7,700 francs, et, enfin, en 1857, à 11,700 francs. L'activité de plus en plus grande qui a été imprimée à la navigation nécessite une nouvelle augmentation. Les primes se sont élevées, en 1860, à 13,700 francs, et pendant les mois de janvier à juillet de l'année 1861, à 11,000 francs ; la dépense pour les cinq autres mois sera au moins égale à celle des mois correspondants de l'année 1860 (7,500 francs), de manière que, pour l'année entière, elle atteindra probablement le chiffre de 18,500 francs. Il convient de porter le crédit de 11,700 à 20,000 francs, au moins, afin de mettre le Département des Travaux Publics en mesure de parer à toutes les éventualités, ci 8,300

E. Lorsque, en 1855, l'État reprit l'Yser et le canal de Plasschendaele, la Législature vota les crédits nécessaires pour le payement des traitements du personnel attaché à ces voies navigables, sauf une somme de 288,88 francs allouée par la province, à titre d'indemnité, à l'agent préposé au service des écluses d'Ypres et de Furnes, à Nieupoort, du chef de manœuvres extraordinaires à effectuer pour l'évacuation des eaux déversées dans l'Yser par le canal provincial d'Ypres. Le Gouvernement n'avait pas cru devoir comprendre cette somme dans la demande

A reporter fr. 14,600

Réport fr.	14,600
de crédit, parce qu'elle semblait devoir rester à charge de la province.	
Mais depuis, la question a été éclaircie et il a été reconnu que les	
manœuvres dont il s'agit ont lieu dans l'intérêt des voies navigables	
appartenant à l'État, ci	
	290
	<hr/>
	Fr. 14,890
Somme demandée à l'art. 43 fr.	512,137
Augmentation sollicitée	14,890
	<hr/>
	Fr. 527,027

CHAPITRE III.

SECTION II.

PERSONNEL DU CORPS DES MINES.

ART. 48 (47 ancien). — *Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et salaire des expéditionnaires employés par les ingénieurs.*

D'après le nouveau règlement organique du 23 mai 1860, les expéditionnaires reçoivent un traitement; il y a donc lieu de supprimer, dans le libellé de l'art. 47, le mot *salaire*.

ART. 30 (nouveau). — *Confection de la carte générale des mines. Traitements et indemnités des membres du corps des mines chargés spécialement du travail relatif à la carte. Salaire des géomètres, dessinateurs, porte-mire et porte-chaine. Impressions, menues dépenses, etc. fr. 15,000*

Ce crédit temporaire ne constituera pas une charge nouvelle pour le Trésor public. La plupart des concessionnaires des mines se sont engagés, par une clause de leurs cahiers des charges, à contribuer aux frais de confection de la carte générale des mines. Le Gouvernement, pour mettre cette clause à exécution, a proposé, au projet de budget des voies et moyens pour l'année 1862, d'augmenter temporairement de trois centimes additionnels la redevance proportionnelle sur les mines. Cette proposition est accompagnée de tous les développements propres à faire apprécier l'utilité du travail dont il s'agit, qui intéresse autant les concessionnaires des mines que l'État lui-même.

CHAPITRE IV.

CHEMINS DE FER, POSTES, TÉLÉGRAPHES, RÉGIE.

Le projet de budget déposé dans la séance du 5 mars 1861, évaluait à 18,137,250 francs, les sommes nécessaires pour faire face aux besoins des différentes branches de service ressortissant à l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.

Toutefois, le Gouvernement a eu soin de prévenir la Législature, dans la note préliminaire à l'appui du projet de budget, des circonstances qui l'obligeraient à reviser ses prévisions avant la discussion.

En acquit de cet engagement et afin de prévenir autant que possible les crédits supplémentaires, j'ai l'honneur de proposer, sous forme d'amendement, les modifications qu'il y a lieu d'apporter à certains crédits du chap. IV, modifications qui ont pour conséquence d'élever le chiffre total des dépenses prévues à 18,345,100 francs.

Conformément aux précédents, voici le résumé des nouvelles prévisions de dépenses pour 1862, comparées aux crédits alloués pour l'exercice 1861 :

	CRÉDITS		DIFFÉRENCES.	
	Alloués pour 1861.	Demandés définitivement pour 1862	Augmentation.	Diminution.
I. Chemin de fer :				
Voies et travaux	3,965,400	4,114,900	149,500	»
Traction et matériel	6,920,450	6,790,000	»	140,450
Transports	3,490,663	3,670,400	179,737	»
Régie.	42,100	42,100	»	»
Ensemble.	14,428,613	14,617,400	329,237	140,450
II. Postes.	2,766,250	2,918,000	151,750	»
III. Télégraphes.	370,000	421,000	51,000	»
IV. Services en général (chemins de fer, postes et télégraphes).	352,750	388,700	35,950	»
	17,917,613	18,345,100	567,937	140,450
		Soit en plus.	427,487	

L'augmentation totale se décompose comme suit :

Chemin de fer	en plus fr.	188,787
Postes	— »	151,750
Télégraphes	— »	51,000
Services en général.	— »	35,950

Somme égale à la différence en plus ci-dessus fr. 427,487

Le budget déposé en mars dernier était établi sur les résultats de l'exercice 1860, tandis que les nouvelles évaluations sont basées sur ceux de 1861, qui présentent, comparativement à l'exercice précédent, les augmentations approximatives suivantes :

Recettes nettes	+	fr.	2,000,000
Recettes brutes	+	»	3,400,000
Voyageurs	+ nombre	»	586,000
Grosses marchandises	+ tonneaux	»	300,000

Les 300,000 tonneaux de grosses marchandises représentent le chargement de 60,000 wagons et de 3,000 convois, en supposant que chaque convoi soit composé de 20 wagons, moyenne que l'on est malheureusement loin d'atteindre.

Ces chiffres attestent, mieux que tous les raisonnements, les efforts que fait l'administration pour restreindre les dépenses et pour utiliser les moyens de traction et de transport dans les limites du possible.

SECTION 1^{re}.

VOIES ET TRAVAUX.

ART. 53. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le projet de budget pour 1862 évalue les dépenses pour traitements et indemnités du personnel de ce service, y compris une augmentation de 4,000 francs, à fr. 260,400

Ces prévisions étaient insuffisantes et il y a lieu de les majorer d'une somme de 8,000

Ce qui porte l'augmentation à 12,000 francs et le crédit total à . fr. 268,400

Ainsi que je l'ai exposé dans la note à l'appui du budget, il est indispensable de remplacer successivement les anciens surveillants et piqueurs par des sous-chefs de section possédant les connaissances techniques que comporte ce service. Depuis plusieurs années, l'administration est entrée dans cette voie et elle a eu lieu de s'en applaudir. Elle estime aujourd'hui à six, au lieu de trois, le nombre de sous-chefs de section à admettre en 1862, et la dépense, à raison de 1,300 francs par agent, à 7,800 francs.

Les agents que ces admissions rendront disponibles seront préposés à la surveillance et à la police de la route sur les lignes qui sont parcourues par des trains de nuit, ou à tout autre service en rapport avec leur aptitude.

Il y aura, en outre, à rétribuer quatre surnuméraires coopérant gratuitement au travail depuis plus d'un an.

ART. 54. — *Salaires des agents payés à la journée.*

Le projet de budget évalue la dépense de ce chef à fr. 1,661,500
augmentation proposée. 140,000

Prévision totale fr. 1,801,500

Cette augmentation de crédit est exclusivement destinée à augmenter le nombre de gardes-signaux, gardes-barrière, gardes-excentriques, etc., préposés à la surveillance sur les lignes desservies par des trains de nuit, agents qui, actuellement, doivent se trouver à leur poste pendant dix-huit à vingt heures par jour.—

Bien que le chiffre de la dépense soit assez considérable, comme il s'agit d'un service évidemment exagéré et qu'il y aurait inhumanité à prolonger une pareille situation, je n'ai pu hésiter à demander aux Chambres les crédits nécessaires pour y mettre un terme. — La dépense totale est évaluée à 168,000 francs; toutefois, la mesure ne devant être mise à exécution qu'après le vote de la Législature, je ne sollicite que les $\frac{10}{12}$ de cette somme.

Il n'échappera pas aux Chambres qu'à part la question d'humanité, la sécurité du service public impose au Gouvernement le devoir de veiller à ce que la surveillance de la voie soit exercée avec la plus grande vigilance, surtout pendant la nuit, et qu'un pareil résultat ne peut être qu'imparfaitement assuré par le concours d'agents que l'on astreindrait d'une manière permanente à un service au-dessus des forces humaines.

ART. 58. — Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.

Les prévisions ont été réduites dans le projet de budget amendé, d'une somme de 30,000 francs, parce que une visite minutieuse de l'état de la voie faite depuis la présentation du budget permet d'espérer que l'on pourra maintenir les dépenses de billes et rails au chiffre de 1,330,000 francs.

SECTION II.

TRACTION ET MATÉRIEL.

ART. 57. Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.

Le crédit demandé en mars 1861 s'élève à	fr.	214,450
Augmentation sollicitée.		5,550
		<hr/>
Ensemble.	fr.	220,000

Cette augmentation est destinée à améliorer la position de quelques employés dont le faible traitement n'est pas en rapport avec le travail auquel ils sont astreints et qu'il est désirable de pouvoir encourager par une promotion méritée à tous égards.

ART. 59. — Primes d'économie et de régularité.

Il a été prévu de ce chef une somme égale à celle des exercices précédents, soit	fr.	70,000
Eu égard à la dépense de l'exercice 1861, il y a lieu de majorer ce crédit de		10,000
		<hr/>
Ensemble.	fr.	80,000

L'insuffisance de l'allocation pour 1861, est évaluée à 30,000 francs environ. Toutefois, pour l'exercice courant, l'administration espère pouvoir se renfermer dans les limites du crédit sollicité.

L'emploi du charbon gailleux pour l'alimentation des locomotives, en remplacement du coke et des briquettes, donnant des résultats très-remarquables au point

de vue de la réduction des dépenses, il était de bonne administration d'intéresser tout spécialement les machinistes à en généraliser l'usage.

Comme, d'ailleurs, la combustion du charbon cru exige plus de soins, notamment dans les foyers à surface de grille ordinaire, certains avantages ont été assurés aux machinistes qui consommeraient ce combustible. C'est à cette cause qu'il faut attribuer l'élévation de la dépense, en 1861, du chef des primes d'économie. On ne peut, au surplus, que s'en applaudir, puisque l'expérience, faite sur une assez large échelle permet d'espérer que dans l'avenir l'alimentation des locomotives pourra être assurée en grande partie au moyen de charbon cru de qualité inférieure, dont le prix varie de 7 à 12 francs, tandis que le coke coûtait de 20 à 25 francs, et les briquettes de 14 à 16 francs.

ART. 60. — *Combustible.*

Une réduction de 100,000 francs est portée au budget pour cet objet de dépense, nonobstant l'extension continuelle des transports.

La diminution successive de ce crédit est un résultat des plus remarquables. En 1856, la dépense pour combustible s'élevait à 2,000,000 francs. Pour 1862, elle est évaluée à 1,100,000 francs seulement. Et cependant, le parcours des locomotives qui était de 5,352,228 kilomètres en 1856, s'est élevé en 1861 approximativement à 6,200,000 kilomètres, parcours qui sera vraisemblablement dépassé en 1862.

ART. 62. — *Redevances aux Compagnies, pour l'usage de leur matériel.*

Le projet de budget indiquait une réduction de 70,000 francs. Les résultats de l'exercice écoulé permettent de porter cette réduction à 90,000 francs, soit 20,000 francs en moins sur les prévisions primitives.

SECTION III.

TRANSPORTS.

ART. 63. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

ART. 64. — *Salaires des agents payés à la journée.*

	Traitements.	Salaires.
Crédits demandés pour 1862. fr.	1,132,000	1,464,800
Augmentations sollicitées.	64,600	56,000
Ensemble. fr.	<u>1,196,600</u>	<u>1,500,800</u>

Ces augmentations sont demandées :

1° Pour allouer un traitement de 900 francs à quinze surnuméraires exerçant des fonctions gratuites depuis plus d'un an fr.	13,500	»
2° Pour ériger en station le bureau établi à l'entrepôt de Gand	3,000	1,000
A reporter. fr.	<u>16,500</u>	<u>1,000</u>

	Traitements.	Salaires.
Report. fr.	16,500	1,000
3° Pour transformer en station la halte de Tronchiennes	1,600	1,000
4° Pour renforcer de quinze gardes le cadre du personnel des convois	18,000	»
5° Pour établir des bureaux de marchandises dans les faubourgs de la capitale	3,000	4,000
6° Pour améliorer la position des agents inférieurs dans les stations, et pour admettre des ouvriers nouveaux, par suite de l'extension des transports.	34,500	30,000
Ensemble fr.	73,600	36,000
Mais il y a lieu de déduire de ces évaluations une somme de	9,000	»
prévue au projet de budget, pour ériger un bureau dans le bas de la ville, bureau qui est devenu inutile par suite de la création de celui qui est actuellement établi à Molenbeek-Saint-Jean.		
Reste, sommes égales aux augmentations sollicitées. fr.	64,600	36,000

Les augmentations renseignées sous les n^{os} 1^o, 2^o et 3^o se justifient par leur simple énoncé. — Toutefois, comme le projet de budget déposé au mois de mars dernier prévoyait une augmentation de 13,500 francs, pour allouer un traitement à quinze surnuméraires, j'ajouterai que l'extension des transports a mis l'administration dans l'obligation d'étendre le cadre du personnel des stations par l'admission de trente nouveaux surnuméraires et employés à l'essai qui, après une année de service, devront être mis en possession d'un traitement.

Personnel des convois. — Le nombre des gardes-convoi est, depuis longtemps, reconnu insuffisant. Les trains supplémentaires que l'administration est fréquemment dans la nécessité d'organiser, pour faire face à l'augmentation croissante des transports, l'oblige, à défaut de gardes de réserve, à confier la direction de ces trains à des ouvriers de station, choisis à la vérité parmi les plus intelligents, mais qui, on le comprend sans peine, ne possèdent pas toute l'aptitude et n'ont surtout pas l'expérience que comporte un pareil service. Cette situation, d'exceptionnelle qu'elle était, tend à devenir permanente, par suite des proportions considérables qu'ont prises les transports de marchandises pendant ces dernières années. Ainsi l'augmentation du tonnage embarqué en 1861 est de 300,000 tonnes, comparativement à l'exercice précédent. Ce chiffre laisse entrevoir une augmentation relative dans le nombre des convois qui ont effectué ce transport en plus et fait ressortir combien est grande l'insuffisance du personnel. Au point de vue de la régularité et de la sécurité de l'exploitation, il est donc urgent de préposer au service des convois le personnel indispensable pour desservir les trains supplémentaires permanents.

Établissement de bureaux. — La nécessité de créer des bureaux de marchandises dans les faubourgs de la capitale m'ayant été démontrée, j'ai cru devoir annexer aux perceptions établies à Ixelles et à Molenbeek-Saint-Jean, un service de cette nature. A part l'amélioration au point de vue du public, il est incontestable que la mesure sera aussi favorable à l'augmentation des recettes.

Un commis, un agréé au factage et deux ou plusieurs ouvriers seront chargés d'assurer le service de ces bureaux.

Améliorations de position. — Il a été alloué au budget de 1861 une somme de 21,000 francs, formant le premier tiers d'une somme de 62,750 francs, reconnue indispensable alors pour améliorer la position d'un certain nombre d'employés inférieurs jouissant de traitements qui sont loin d'être en rapport avec l'importance et l'assujétissement du service qui leur est attribué (voir Document, n° 75, session 1859-1860, p. 55, et Document, n° 7, session 1860-1861, p. 11).

La perception des recettes est effectuée par des agents dont le plus grand nombre n'a qu'un traitement de 900, 1,100 ou 1,300 francs. Afin de pouvoir accorder aux plus méritants d'entre eux une augmentation de traitement justifiée par leur ancienneté, par les services qu'ils rendent, par la responsabilité qu'ils encourent, etc., je crois devoir proposer de porter, au budget de 1862,

l'allocation des 2^e et 3^e tiers de la dite somme de 62,750 francs, soit. fr. 42,000

Mais comme au budget déposé figure déjà de ce chef une majoration de 7,500

il reste à solliciter en plus de cette somme pour compléter les prévisions antérieures fr. 34,500

Augmentation du nombre des ouvriers et de leurs salaires. — Le grand développement du trafic a exigé dans beaucoup de stations, l'augmentation du nombre d'agréés préposés au factage, au transbordement, etc., ainsi que de celui des ouvriers employés au chargement et au déchargement, à la composition et à la décomposition des convois, etc. Ainsi la dépense en salaires, pour l'exercice 1861, et se basant sur celle des neuf premiers mois de l'année, s'élèvera à environ 1,465,000 francs, soit une insuffisance de 29,000 francs sur le crédit alloué pour l'exercice écoulé. L'augmentation sollicitée pour 1862, n'est que de 28,137 francs. Or, cette somme étant engagée dès à présent, il est nécessaire de majorer les prévisions établies en mars dernier, d'au moins 50,000 francs, afin d'être en mesure d'accorder des augmentations de salaires, notamment dans les centres industriels, où l'administration a beaucoup de peine à recruter de bons ouvriers et aussi dans le but de pouvoir en admettre de nouveaux par suite de l'extension continuelle des transports.

SECTION IV.

TÉLÉGRAPHES.

ART. 68. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

En maintenant provisoirement au projet de budget (mars 1861) le même crédit que pour l'exercice 1861, je me suis réservé de soumettre aux Chambres une

demande de crédit complémentaire si la situation de ce service et le nombre de correspondances établissaient la nécessité de créer de nouveaux bureaux et d'augmenter les moyens de transmission sur les lignes actuelles.

Les résultats de l'exercice 1861 ne laissent plus aucun doute au sujet de cette nécessité. Vingt-deux bureaux télégraphiques ont été ouverts au public pendant cette année, ce qui porte à cent soixante-six le nombre total des bureaux ouverts en Belgique.

On estime le mouvement total à environ 406,000 correspondances de toute espèce. En 1860, le mouvement total a été de 329,351 télégrammes ; il y a donc d'une année à l'autre, sans que les tarifs aient été sensiblement modifiés, une augmentation de 23 p. % due au développement naturel et continu de la correspondance par voie télégraphique. Il faut prévoir une augmentation au moins égale pendant l'exercice 1862.

Les septante-neuf bureaux nouveaux ouverts en 1860 et 1861, en développant le mouvement des correspondances, exerceront aussi leur influence sur les frais de personnel et il est facile de prévoir que cette influence s'accroîtra d'année en année. Je crois donc indispensable de réclamer pour l'exercice 1862, une augmentation de 28,000 francs, justifiée comme suit :

1° Il sera nécessaire d'admettre prochainement vingt-quatre surnuméraires. Pour les recruter convenablement, il importe d'accorder un traitement d'attente aux candidats qui rempliront le mieux les conditions du programme d'examen et de régulariser, dans le délai d'une année, la position de tous ceux qui satisferont complètement l'administration. On peut donc évaluer à 450 francs, moitié du premier traitement de 900 francs, la charge incombant au Budget de 1862 pour chacun de ces vingt-quatre agents, soit fr. 10,800

2° Le personnel actuel comprend cent soixante télégraphistes dont le traitement moyen est de 1,100 francs seulement. Il est indispensable d'améliorer leur position :

<i>A.</i> En accordant, en 1862, le traitement de 900 francs à dix surnuméraires ayant une année de service, soit	9,000
<i>B.</i> En accordant une promotion moyenne de 150 francs à un tiers environ du personnel	8,200
Total. fr.	28,000

ART. 69. — *Salaires des agents payés à la journée.*

Le projet de Budget demande une somme de 72,000 francs. D'après les dépenses nécessitées en dernier lieu par l'entretien des lignes télégraphiques, le port à domicile des télégrammes et le concours des agents des chemins de fer concédés, agréés par l'administration pour la télégraphie des localités avoisinantes, les prévisions sur ces trois subdivisions de l'article seront dépassées d'environ 4,000 francs en 1861. Les évaluations pour 1862 ayant été basées sur celles de l'année précédente, il y a lieu de parer à l'insuffisance que l'on peut actuellement prévoir, en ajoutant 6,000 francs à l'allocation demandée par le projet, laquelle serait ainsi portée à 78,000 francs.

SECTION V.

SERVICES EN GÉNÉRAL (CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES).

ART. 74. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit porté au projet de Budget	fr.	35,950
Augmentation sollicitée.		25,950
		<hr/>
Ensemble.	fr.	84,900

Cette augmentation est destinée à faire face aux dépenses que nécessitera la mise à exécution de l'art. 52 de la loi sur la comptabilité publique.

Ainsi que je l'ai exposé dans les développements du projet de Budget, il y a au chemin de fer une comptabilité administrative pour la gestion des magasins d'approvisionnements ; mais jusqu'ici cette comptabilité n'a pas été soumise au contrôle de la Cour des comptes. Pour remplir les prescriptions de la loi à cet égard, les règlements en vigueur ont été modifiés et complétés sous certains rapports et la nouvelle comptabilité sera établie dans le courant du présent exercice.

Actuellement, les magasins sont gérés par les chefs de station. Dans l'avenir, des comptables spéciaux seront préposés à ce service parce que, aux termes de la Loi, les fonctions de comptable ne peuvent être confondues avec celles d'ordonnateur des dépenses. Or, les ordres de sortie des magasins étant, pour la plupart, donnés par les chefs de station, on comprend que ces fonctionnaires ne puissent rester chargés de la gestion d'un magasin — Il est à remarquer, d'ailleurs, qu'ils devraient se donner décharge à eux-mêmes des sorties, ce qui est d'autant moins admissible qu'ils auront à justifier, dans l'avenir, de l'emploi qu'il auront fait des objets de consommation sortis des magasins sur leur requisition. La même marche est suivie dans les autres administrations de l'État où cette partie du service est organisée conformément à la loi.

Des magasins ou dépôts d'approvisionnements sont établis près des ateliers et dans les principales stations. Les stations secondaires, les haltes, et le service de la voie puisent leurs approvisionnements dans les dépôts des stations principales.

Il y a actuellement vingt-cinq magasins ; il faudra donc un nombre égal de gardes-magasin comptables. A raison de la responsabilité qu'ils encourront, ils devront être rémunérés d'une manière convenable ; en estimant leur traitement à fr. 1,800, en moyenne, la dépense annuelle s'élèvera à 45,000 francs. Mais il est à observer qu'un certain nombre d'agents concourent déjà à ce service ; la somme de leurs traitements s'élevant à environ 20,000 francs, il n'est demandé que la différence entre ces deux chiffres.

La valeur des approvisionnements et du matériel en général qui sera soumis aux règles de la nouvelle comptabilité s'élève à plus de quarante millions. Si l'on considère, en outre, que les besoins de l'exploitation exigent l'emploi journalier ou la mise en œuvre de six mille objets différents, on aura une idée des complications et des difficultés dont ce service est hérissé.

ART. 73. — *Matériel et fournitures de bureau.*

Une augmentation de crédit de 10,000 francs est sollicitée à cet article, dont les prévisions avaient été maintenues, dans le projet, au même chiffre que pour les exercices 1860 et 1861.

Cette somme est destinée en partie aux impressions, registres, etc., que nécessitera la nouvelle comptabilité des approvisionnements et en partie aux frais d'installation des bureaux de marchandises que l'on est en train d'établir dans les faubourgs de la capitale.

SECTION VII.

POSTES.

ART. 78. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit sollicité pour 1862, s'élève, y compris une augmentation de 40,000 francs, à la somme de fr. 864,000

Par suite de la création de nouveaux services et notamment des quatre bureaux de perception établis dans les faubourgs de la capitale vers la fin de l'exercice dernier, il y a lieu de porter à 50,000 francs, l'augmentation sollicitée en mars 1861. Le crédit total s'élèverait donc à 874,000 francs.

La dépense déjà engagée pour l'exercice courant, étant de 855,000 francs, il restera disponible environ 59,000 francs pour les besoins indiqués au projet de Budget.

ART. 79. — *Traitement et indemnités des facteurs.*

Aucune augmentation n'a été sollicitée au projet de Budget sur ce crédit qui est resté fixé comme pour l'exercice 1861, à fr. 1,176,250

Depuis la rédaction du Budget, l'administration s'est trouvée dans la nécessité de créer de nouvelles tournées de facteurs, afin de pouvoir faire face à l'augmentation du nombre de lettres, journaux et imprimés à distribuer. Ces nouvelles tournées ont pour conséquence d'engager, dès à présent, une somme de 20,000 francs environ, au delà du crédit qui figure au Budget. Je crois donc devoir proposer d'augmenter de 33,750 francs le chiffre primitivement demandé, ce qui permettra de disposer d'environ 14,000 francs pour parer aux nécessités toujours croissantes du service de distribution des lettres, etc.

CHAPITRE V.

COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX ET DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.

Pas de modifications.

CHAPITRE VI.**TRAITEMENT DE DISPONIBILITÉ.**

Pas de modifications.

CHAPITRE VII.**PENSIONS.**

Pas de modifications.

CHAPITRE VIII.**SECOURS.**

Le Département des Travaux Publics ne dispose que d'un crédit de 7,000 francs pour allouer des secours temporaires à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension, c'est-à-dire qu'il ne peut guère venir en aide qu'à une cinquantaine de familles chaque année, en supposant une moyenne de 140 francs par secours, ce qui n'est certes pas considérable.— Aussi ce crédit est-il loin de suffire, et, tous les ans, le Département des Travaux Publics est obligé de rejeter des demandes de secours qui lui sont adressées, quelque fondées qu'elles soient, ou tout au moins d'ajourner la faible satisfaction que réclament les pétitionnaires.

C'est donc avec une entière confiance dans les sentiments d'humanité de la Législature qu'une augmentation de 2,000 francs est sollicitée afin de pouvoir étendre quelque peu la répartition du crédit.

CHAPITRE IX.**DÉPENSES IMPRÉVUES.**

Le crédit de 18,000 francs est maintenu.



PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut,

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux Publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le budget du Ministère des Travaux Publics est fixé, pour l'exercice 1862, à la somme de vingt-cinq millions sept cent cinquante-quatre mille six cent neuf francs (25,754,609), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Les dépenses pour le matériel, les fournitures de bureau, les papiers, les impressions, les achats et les réparations de meubles, le chauffage, l'éclairage, le loyer de locaux et les menues dépenses ne peuvent être prélevés qu'à charge des allocations spécialement affectées aux dépenses de l'espèce à faire pour chacun de ces services.



(20)

(21)

BUDGET RECTIFIÉ

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

POUR L'EXERCICE 1862.



ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT demandé pour l'exercice 1862.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	743,595
2	Id. des fonctionnaires et employés	534,440	"	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale	35,200	"	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, con- cierges et gens de services.	52,938	"	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	50,000	"	
6	Honoraires des avocats du Département.	30,000	"	
CHAPITRE II.				
PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.				
SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.				
7	Entretien ordinaire et amélioration de routes, et construc- tion de routes nouvelles.	2,836,727	"	
8	Plantations nouvelles sur les routes.	41,000	"	
SECTION 2. — Bâtimens civils.				
9	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monu- ments appartenant à l'État	430,000	"	
40	Travaux extraordinaires d'amélioration à exécuter aux hôtels du Ministère des Affaires Étrangères et du gou- vernement provincial à Namur.	"	44,800	
SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.				
41	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dé- penses d'exploitation des canaux et rivières	780,800	437,500	
TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.				
<i>Bassin de la Meuse.</i>				
42	Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Lim- bourg.	"	287,000	
43	Canal de Liège à Maestricht.	"	7,300	
44	Id. de Maestricht à Bois-le-Duc.	"	30,300	
45	Id. de jonction de la Meuse à l'Escaut.	"	31,400	
46	Id. d'embranchement vers le camp de Beverloo	"	43,000	
47	Id. id. vers Hasselt	"	40,500	
A reporter fr.		4,632,422	558,500	743,595

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT demandé pour l'exercice 1862.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	4,532,422	558,500	743,595
18	Id. id. vers Turnhout	"	4,400	
19	Sambre canalisée.	"	41,000	
20	Canal de Charleroi à Bruxelles.	"	25,200	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
21	Escaut	"	29,200	
22	Canal de Mons à Condé	"	56,000	
23	Id. de Pommerœul à Antoing	"	16,000	
24	Lys.	"	24,400	
25	Canal de dérivation de la Lys, de Deynze vers la mer du Nord	"	4,600	
26	Canal de Gand à Ostende	"	24,300	
27	Id. de Plasschendaele vers la frontière de France.	"	6,000	
28	Canal de Gand à Terneuzen	"	600	
29	Moervaert.	"	400	
30	Dendre	"	39,000	
31	Rupel.	"	40,000	
32	Dyle et Demer.	"	41,200	
33	Petite-Nèthe canalisée	"	45,000	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
34	Yser	"	8,000	
35	Canal d'Ypres à l'Yser.	"	5,000	
	<i>Plantations.</i>			
36	Plantations nouvelles.	25,000	"	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
37	Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances	32,000	"	
	SECTION 4. — Ports et côtes.			
38	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux.	490,200	492,500	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
39	Côte de Blankenberghe	"	23,000	
40	Phares et fanaux.	"	2,000	
	A reporter fr.	4,779,322	4,092,700	743,595

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT demandé pour l'exercice 1863.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	4,779,322	4,092,700	743,696
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.			
41	Études de projets ; frais de levée de plans ; achats d'instruments, de cartes et de livres ; matériel, impressions, etc. ; frais d'adjudications	22,000	"	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.			
52	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, frais de bureau et de déplacement.	584,910		6,274,364
43	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées . . .	527,027		
54	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement, missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil.	42,000		
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
	SECTION 1^{re}. — Personnel du conseil.			
45	Personnel du conseil des mines. — Traitements	42,400		
46	Id. id. Frais de route	600		
47	Id. id. Matériel.	2,000		
	SECTION 2. — Personnel du corps.			
48	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et des expéditionnaires employés par les ingénieurs. . .	473,350		
49	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines.	6,000		294,030
50	Confection de la carte générale des mines	"	45,000	
	SECTION 3. — Caisses de prévoyance.			
51	Subside aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement .	45,000		
	SECTION 4. — Impressions, etc.			
52	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments ; publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences.	7,000		
	A reporter fr.	6,204,309	4,407,700	7,309,009

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT demandé pour l'exercice 1862.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	6,201,309	4,407,700	7,309,009
	CHAPITRE IV.			
	CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — RÉGIE. — SERVICES D'EXÉCUTION.			
	SECTION 1^{re}. — Voies et travaux.			
53	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	268,400	"	
54	Salaires des agents payés à la journée	4,801,500	"	
55	Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie. .	4,330,000	"	
56	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers.	715,000	"	
	SECTION 2. — Traction et matériel.			
57	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés .	220,000	"	
58	Salaires des agents payés à la journée.	2,270,000	"	
59	Primes d'économie et de régularité	80,000	"	
60	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.	4,500,000	"	
61	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	2,700,000	"	
62	Redevances aux compagnies.	20,000	"	
	SECTION 3. — Transports.			
63	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	4,496,600	"	
64	Salaires des agents payés à la journée et des manœuvres .	4,500,800	"	
65	Frais d'exploitation.	488,000	"	
66	Camionnage	423,000	"	
67	Pertes et avaries	60,000	"	
	SECTION 4. — Télégraphie.			
68	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	280,000	"	
69	Salaires des agents payés à la journée.	78,000	"	
70	Entretien.	63,000	"	
	SECTION 5. — Services en général. (Chemins de fer, postes et télégraphes.)			
71	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	84,900	"	
72	Salaires des agents payés à la journée.	85,800	"	
73	Matériel et fournitures de bureau	230,000	"	
	A reporter fr.	24,565,309	4,407,700	7,309,009

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT demandé pour l'exercice 1862.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	21,563,309	1,107,700	7,309,009
74	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	20,000	»	
75	Conférence des chemins de fer belges. <i>(Les crédits portés aux art. 2, 53, 57, 63, 68, 71, 78 et 79 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)</i>	4,000	»	
	SECTION 6. — Régie.			
76	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	38,600	»	
77	Frais de bureau et de loyer	3,300	»	48,315,400
	SECTION 7. — Postes.			
78	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	874,000	»	
79	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes	4,210,000	»	
80	Transport des dépêches.	545,000	»	
81	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	289,000	»	
	CHAPITRE V.			
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.			
82	Frais de route et de séjour	600	»	
83	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.	4,400	»	
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.			7,000
84	Frais de route et de séjour	4,400	»	
85	Publication du Recueil, frais de bureau.	3,900	»	
	CHAPITRE VI.			
86	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité.	»	59,500	59,500
	CHAPITRE VII.			
87	Pensions	7,000	»	7,000
	CHAPITRE VIII.			
88	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension.	9,000	»	9,000
	CHAPITRE IX.			
89	Dépenses imprévues non libellées au budget	48,000	»	48,000
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. fr.	24,587,409	4,467,200	25,754,609

(27)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET RECTIFIÉ POUR L'EXERCICE 1862.



N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	»	Traitement du Ministre
2	»	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service
3	»	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale
4	»	Salaire des hommes de peine, des ouvriers, etc.
5	»	Matériel, fournitures de bureau, impression, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses.
6	»	Honoraires des avocats du Département
		Total du chapitre premier
CHAPITRE II.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES.		
7	a	Entretien ordinaire des routes, d'après les baux existants, et entretien de nouvelles sections en 1862
	b	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires pour des causes de force majeure.— Paiement des terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement, etc.
	c	Travaux d'amélioration et construction de routes.
<i>Plantations sur les routes</i>		
8	»	Plantations nouvelles.
		Total de la première section
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
9	»	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments de l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État
10	»	Travaux extraordinaires d'améliorations à exécuter aux hôtels du Ministère des Affaires Étrangères et du gouvernement provincial de Namur.
	»	Construction d'un bâtiment au Ministère de l'Intérieur. (<i>Pour mémoire.</i>)
	»	Établissement d'une grille de clôture en fer et d'un trottoir à l'Observatoire royal. (<i>Pour mémoire.</i>)
	»	Travaux extraordinaires de réparation et d'amélioration à exécuter à l'hôtel du gouvernement provincial à Bruges. (<i>Pour mémoire.</i>)
		Total de la deuxième section

PREMIER PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1862.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1862.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.	Augmentation.	Diminution.	
21,000	»	21,000	21,000	»	21,000	»	»	
554,410	»	554,410	554,410	»	554,410	»	»	
35,200	»	35,200	35,200	»	35,200	»	»	
50,985	»	50,985	52,985	»	52,985	2,000	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	50,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	30,000	»	»	
741,595	»	744,595	743,595	»	743,595	2,000	»	
Augmentation . . . fr.						2,000		
1,836,727	»	1,836,727	1,836,727	»	1,836,727	»	»	
200,000	»	200,000	200,000	»	200,000	»	»	
800,000	»	800,000	800,000	»	800,000	»	»	
41,000	»	41,000	41,000	»	41,000	»	»	
2,877,727	»	2,877,727	2,877,727	»	2,877,727	»	»	
130,000	»	130,000	130,000	»	130,000	»	»	
»	41,800	41,800	»	41,800	41,800	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	»	
130,000	41,800	171,800	130,000	41,800	171,800	»	»	

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET DATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
a		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg
b		Canal de Liège à Maestricht.
c		Id. de Maestricht à Bois-le-Duc.
d		Id. de jonction de la Meuse à l'Escaut
e		Id. d'embranchement vers le camp de Beverloo
f		Id. id. vers Hasselt
g		Id. id. vers Turnhout
h		Sambre canalisée.
i		Canal de Charleroi à Bruxelles
BASSIN DE L'ESCAUT.		
j		Escaut
k		Canal de Mons à Condé
l		Id. de Pommerœul à Antoing
m		Lys
n		Canal de dérivation de la Lys
o		Id. de Gand à Ostende
p		Id. d'écoulement des eaux du sud de Bruges
q		Id. de Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la frontière de Franco
r		Id. de Gand à Terneuzen.
s		Moervaert
t		Dendre.
u		Rupel
v		Senne
w		Dyle et Demer
x		Petite-Nèthe canalisée
y		Grande-Nèthe.
BASSIN DE L'YSER.		
z		Yser

44

A reporter. fr.

PREMIER PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1862.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1862.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	Augmentation.	Diminution	
125,200	18,500							
36,550	2,700							
34,200	21,600							
71,800	"							
44,000	"							
32,000	"							
7,950	1,300							
80,500	48,000							
64,000	44,100							
25,400	2,400							
27,900	"							
71,400	"							
27,500	30,400	918,300	780,800	137,500	918,300	"	"	
47,800	"							
39,000	"							
40,000	"							
4,000	4,500							
23,300	"							
3,000	5,000							
46,000	2,000							
8,000	"							
2,250	"							
23,550	5,000							
41,700	6,000							
2,000	4,000							
4,800	44,000							
780,800	137,500	918,300	780,800	137,500	918,300	.	.	

NOS DES ARTICLES.	LIVRE II des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Reports fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>
		BASSIN DE LA MEUSE.
		<i>Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.</i>
	a	Travaux d'amélioration en amont de l'embouchure de la Sambre
	b	Id. aux quais et ports de la rive gauche de la Meuse, entre le port de Cheravoie et la fonderie de canons, à Liège, à exécuter par la ville. — Second subsidé de l'État.
42	c	Id. au moyen de moellons de fort échantillon, au pied des ouvrages existant le long de la rive gauche dans la province de Limbourg
	d	Travaux dans l'intérêt du halage et ouvrages imprévus.
	e	Id. d'amélioration de la navigation à exécuter en commun avec les Pays-Bas.
		<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>
	a	Achèvement du chemin d'exploitation des terrains de l'État, situés en aval de l'écluse de garde
	b	Consolidation au moyen de bordages en moellons d'une partie de digue
	c	Revêtements aux abords des ponts n° 1 et 2.
43	d	Construction d'une rigole pavée à Herstal.
	e	Id. de garde-corps aux écluses
	f	Id. de deux escaliers aux abords de l'écluse de Herstal
	g	Id. d'une passerelle sur le contre-fossé du canal, en aval du pont n° 13
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>
	a	Travaux divers d'amélioration
	b	Renforcement des contre-digues et modifications à certaines parties de digues et de contre-digues
	c	Endiguement du Kikbeek et du Vrietselbeek, et construction d'un déversoir sur ce dernier cours d'eau.
44	d	Établissement d'une rigole pour l'écoulement des eaux qui séjournent dans les bas-fonds d'Uyckhoven
	e	Établissement de poteaux indicateurs.
	f	Pavage aux abords du bassin de Brée
	g	Bornage des dépendances du canal.
		A reporter. fr.

PREMIER PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1862.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1862.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	Augmentation.	Diminution.	
780,800	137,500	918,300	780,800	137,500	918,300	"	"	
"	100,000		"	175,000				
"	50,000		"	50,000				
"	16,500	212,000	"	16,500	287,000	75,000	"	
"	5,500		"	5,500				
"	40,000		"	40,000				
"	900							
"	5,200							
"	150							
"	300	7,300	"	7,300	7,300	"	"	
"	300							
"	300							
"	150							
"	2,400							
"	10,500							
"	2,400							
"	8,000	30,300	"	30,300	30,300	"	"	
"	800							
"	5,000							
"	1,500							
780,800	387,400	1,167,900	780,800	462,100	1,242,900	75,000	"	

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Reports fr.
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>
		1° SECTION.
	a	Travaux divers d'amélioration
	b	Gazonnement à queue dans les talus intérieurs du canal
	c	Amélioration des chemins existants sur les dépendances du canal, près des ponts n° 5 et 8
	d	Établi-sements de poteaux indicateurs
		2° SECTION.
15	n	Néant
		5° SECTION.
	e	Construction de deux maisons de garde-canal
	f	Réchargement en gravier de certaines parties de digues de halage.
	g	Relèvement de la contre-digue et amélioration de la digue de la rive gauche du canal, entre le hameau du Dam, sous Merxem, et le syphon n° 12.
		<i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>
	a	Gazonnement à queue avec gazons de bruyères repiqués de roseaux de marais, à effectuer dans les talus intérieurs du canal
16	b	Gravelage d'une partie du chemin de halage de la rive gauche
	c	Gazonnement à queue des talus sur tout le pourtour du bassin du camp, jusqu'à la crête de la digue
	d	Renforcement éventuel des digues
		<i>Embranchement vers Hass lt.</i>
	a	Gazonnement à queue avec gazons de bruyère repiqués de roseaux de marais, à effectuer dans les talus intérieurs du canal
	b	Gazonnement à plat des talus intérieurs du canal, entre les ponts n° 1 et 2.
	c	Gazonnement avec gazons de bruyère et recouvrement avec de la terre végétale, sur 10 mètres de largeur, des dépôts existants sur la rive droite du canal, entre les ponts n° 1 et 2, et semis de sapins et genêts sur ces dépôts
17	d	Gravelage du chemin de halage, rive droite, et des rampes des ponts
	e	Pavage d'une partie du pourtour du bassin de Beerlingen.
	f	Acquisition d'un jeu de poutrelles pour l'écluse de Curange
	g	Placement de deux paires de ventelles, avec cric, à l'écluse de Curange
	h	Renforcement éventuel des digues
		A reporter. fr.

PREMIER PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1862.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1862.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	Augmentation.	Diminution.	
780,800	337,400	1.467.900	780,800	402,400	1.212.900	75,000	"	
"	4,100							
"	8,000							
"	4,700							
"	300							
"	"	31,100	"	31,100	31,100	"	"	
"	8,600							
"	3,600							
"	7,800							
"	4,800							
"	5,400	43,000	"	43,000	43,000	"	"	
"	800							
"	2,000							
"	4,800							
"	2,200							
"	4,500							
"	14,000	40,500	"	40,500	40,500	"	"	
"	8,000							
"	500							
"	2,000							
"	4,500							
780,800	471,700	1,252,500	780,800	516,700	1,327,500	75,000	"	

N° DES ARTICLES.	LITRINA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Reports fr.
		<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>
18	a	Encadrements en pierres de taille à placer aux lieux d'aisance des douz. maisons des préposés du canal.
	b	Modifications aux escaliers de trois maisons pontonnières
	c	Construction d'un hangar pour dépôt de poutrelles
	d	Acquisitions de quatorze poutrelles.
	e	Établissement de poteaux d'amarrage en fer
	f	Id. d'échelles métriques aux ponts et à d'autres ouvrages.
	g	Rechargement des digues au moyen de gravier ou de terre végétale
		<i>Sambre canalisée.</i>
19	a	Construction de perrés, empierrement de chemins de halage. — Divers autres travaux d'amélioration à la partie située dans la province de Hainaut
	b	Construction de perrés et d'empierrements dans la province de Namur
		<i>Canal de Charleroy à Bruxelles.</i>
20	a	Amélioration des maisons éclusières et pontonnières existantes
	b	Construction d'un magasin dans la province de Brabant
	c	Pavage sur les plates-formes et aux abords des écluses.
	d	Établissement de garde-corps le long des chemins de halage, des ponts fixes et aux abords des ponts et écluses
	e	Acquisition d'une bande de terrain le long de la limite extérieure de la digue gauche du 43 ^e bief, en aval du pont de Hal.
	f	Rechargement en pierraille de certaines parties de digues
		BASSIN DE L'ESCAUT.
		<i>Escaut.</i>
		PROVINCE DE HAINAUT.
	a	Empierrement de digues, construction de perrés, etc.
		FLANDRE ORIENTALE.
21	b	Exhaussement, sur 1 ^m ,60 de hauteur, des perrés construits en aval du barrage de Semmerzacke.
	c	Reconstruction et élargissement de la passerelle établie au confluent de l'Escaut et du canal d'écoulement de Zwynaerde.
	d	Construction de banquettes de halage pour faciliter le service de la navigation dans la traverse de la ville de Gand, entre le Toquet et le pont des Chaudronniers
	e	Améliorations diverses secondaires

PREMIER PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1862.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1862.			DIFFÉRENCES.		Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	Augmentation.	Diminution.	
780,800	474,700	1,252,500	780,800	546,700	1,327,500	75,000	"	
"	400							
"	250							
"	700							
"	4,400	4,400	"	4,400	4,400	"	"	
"	400							
"	50							
"	4,500							
"	30,000	44,000	"	44,000	44,000	"	"	
"	44,000							
"	8,000							
"	3,500							
"	8,000							
"	2,500	25,200	"	25,200	25,200	"	"	
"	2,400							
"	800							
"	6,000							
"	4,600	29,200	"	29,200	29,200	"	"	
"	3,000							
"	48,000							
"	600							
780,800	574,200	1,352,000	780,800	646,200	1,427,000	75,000	"	

N° DES ARTICLES.	LITTES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Reports fr.
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>
22	a	Construction d'un mur de quai dans le prolongement de ceux exécutés sur le territoire de la commune de Quaregnon
	b	Construction d'un mur de quai, en aval de l'écluse des Herbières
	c	Établissement de garde-corps autour des écluses et des ponts.
		<i>Canal de Pommerœul à Antoing</i>
23	"	Construction de perrés et améliorations diverses
		<i>Lys.</i>
24	a	Construction de banquettes de balage pour faciliter le service de la navigation dans la traverse de la ville de Gand, entre le quai de la Grue et celui de l'arrière Lys
	b	Améliorations diverses secondaires
		<i>Canal de dérivation de la Lys, de Deynze vers la mer du Nord.</i>
25	"	Améliorations diverses
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>
26	a	Améliorations diverses dans la Flandre orientale.
	b	Renforcement et exhaussement de digues et revêtement en briques des talus entre Bruges et Ostende
		<i>Canal de Plasschendale, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.</i>
27	"	Renforcement des rives, revêtements en briques, etc.
		<i>Canal de Gand à Terneuzen.</i>
28	"	Améliorations diverses
		<i>Moervaert.</i>
29	a	Améliorations diverses
	b	Construction d'une écluse à sas. — Seconde partie de la dépense.
		A reporter fr.

PREMIER PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1862.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1862.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	Augmentation.	Diminution.	
780,800	574,200	1,352,000	780,800	646,200	1,427,000	75,000	"	
"	45,000	56,000	"	56,000	56,000	"	"	
"	8,000		"	"	"	"	"	
"	3,000		"	"	"	"	"	
"	16,000	16,000	"	16,000	16,000	"	"	
"	24,000	24,400	"	24,400	24,400	"	"	
"	400		"	"	"	"	"	
"	1,600	1,600	"	1,600	1,600	"	"	
"	300	24,300	"	24,300	24,300	"	"	
"	24,000		"	"	"	"	"	
"	6,000	6,000	"	6,000	6,000	"	"	
"	600	600	"	600	600	"	"	
"	400	80,400	"	400	400	"	80,000	
"	80,000		"	"				
780,800	780,200	1,561,000	780,800	775,200	1,556,000	75,000	80,000	

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Reports fr.
		<i>Dendre.</i>
30	a	Construction de perrés le long de la partie de la rivière, située dans le Hainaut.
	b	Travaux de parachèvement du canal de jonction de la Dendre à la station du chemin de fer, à Ath
	c	Améliorations diverses secondaires dans la Flandre orientale
		<i>Rupel.</i>
31	»	Construction d'épis, jetées, etc., dans l'intérêt des rives et de la navigation.
		<i>Dyle et Demer.</i>
32	a	Améliorations à exécuter à la Dyle, à l'entrée de Werchter, dans l'intérêt du halage, de la navigation et de la sécurité des piétons.
	b	Améliorations diverses à exécuter à la Dyle et au Demer dans la province de Brabant
	c	Reconstruction du pont de Testelt. — Subside aux communes de Messelbroeck et de Testelt.
		<i>Petite-Nèthe canalisée.</i>
33	»	Élargissement, redressement et endiguement submersible du Bollack, affluent de la Petite-Nèthe, sous Emblehem, et ouverture d'une dérivation par le contre-fossé du 2 ^e bief de la dite rivière
		BASSIN DE L'YSER.
		<i>Yser.</i>
34	»	Renforcement des rives, revêtements en briques, etc.
		<i>Canal d'Ypres à l'Yser.</i>
35	»	Approfondissement du bief inférieur. — 5 ^e subside de l'État à la province de la Flandre occidentale. . . .
		<i>Plantations.</i>
36	»	Plantations nouvelles.
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
37	»	Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances
		Total de la 3 ^e section

PREMIER PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1862.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1862.			DIFFÉRENCES.		Observations		
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	Augmentation	Diminution.			
780,800	780,200	1,561,000	780,800	775,200	1,556,000	75,000	80,000			
"	3,500	39,000	"	39,000	39,000	"	"			
"	35,000		"	"		"	"	"		
"	500		"	"		"	"	"		
"	10,000	10,000	"	10,000	10,000	"	"			
"	1,200	6,200	"	1,200	11,200	5,000	"			
"	5,000		"	5,000				"	"	"
"	"		"	5,000				"	"	"
"	15,000	15,000	"	15,000	15,000	"	"			
"	8,000	8,000	"	8,000	8,000	"	"			
"	5,000	5,000	"	5,000	5,000	"	"			
25,000	"	25,000	25,000	"	25,000	"	"			
32,000	"	32,000	32,000	"	32,000	"	"			
837,800	863,400	1,701,200	837,800	863,400	1,701,200	80,000	80,000			
Fr.						"	"			

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
PORTS ET CÔTES.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux.</i>		
38	a	Port d'Ostende
	b	— de Nieupoort
	c	Côte de Blanckenberghe
	d	Phares et fanaux
<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>		
PORT D'OSTENDE.		
38	a	Travaux d'amélioration (pour mémoire)
COTE DE BLANCKENBERGHE.		
39	a	Prolongement en mer de deux jetées
	b	Continuation de la construction d'un pavement en briques sur la dune, au droit du village de Eyst
PHARES ET FANAUX.		
40	a	Travaux d'amélioration : déplacement du fanal de Blanckenberghe
Total de la 4 ^e section		
CINQUIÈME SECTION.		
FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS. — ROUTES, BATIMENTS CIVILS, TRAVAUX HYDRAULIQUES. — CHEMINS DE FER ET CONSTRUCTION.		
41	a	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc; frais d'adjudications
SIXIÈME SECTION.		
PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.		
42	a	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement
43	a	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal, et autres agents subalternes des ponts et chaussées
44	a	Frais des cours d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil
Total de la 6 ^e section		

PREMIER PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1862.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1862.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	Augmentation.	Diminution.	
50,700	8,000	382,700	490,200	492,500	382,700	»	»	
23,000	184,500							
412,700	»							
4,800	»							
»	»	»	»	»	»	»	»	
»	20,000	23,000	»	23,000	23,000	»	»	
»	3,000							
»	»	»	»	2,000	2,000	2,000	»	
490,200	215,500	405,700	490,200	217,500	407,700	2,000	»	
Augmentation . . . fr.						2,000		
22,000	»	22,000	22,000	»	22,000	»	»	
583,010	»	583,010	584,910	»	584,910	4,900	»	
512,437	»	512,437	527,027	»	527,027	44,890	»	
42,000	»	42,000	42,000	»	42,000	»	»	
4,407,447	»	4,407,447	4,423,937	»	4,423,937	46,790	»	

NOS DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
RÉCAPITULATION DU CHAPITRE II.		
		1 ^{re} section — Ponts et chaussées
		2 ^e — — Bâtimens civils
		3 ^e — — Service des canaux et rivières, etc.
		4 ^e — — Ports et côtes
		5 ^e — — Frais d'études, d'adjudications, etc.
		6 ^e — — Personnel des ponts et chaussées
		Total du chapitre II
CHAPITRE III.		
MINES.		
PREMIÈRE SECTION.		
PERSONNEL DU CONSEIL.		
45	»	Personnel du conseil des mines. — Traitements
46	»	— — — Frais de route
47	»	— — — Matériel
DEUXIÈME SECTION.		
PERSONNEL DU CORPS.		
48	»	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et des expéditionnaires employés par les ingénieurs
49	»	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves ingénieurs de l'école spéciale des mines
50	»	Confection de la carte générale des mines. — Traitements, salaires, impressions, etc.
TROISIÈME SECTION.		
CAISSES DE PRÉVOYANCE.		
51	»	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement
QUATRIÈME SECTION.		
IMPRESSIONS, ETC.		
52	»	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences
		Total du chapitre III

PREMIER PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1862.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1862.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	Augmentation.	Diminution.	
2,877,727	»	2,877,727	2,877,727	»	2,877,727	»	»	
430,000	41,800	471,800	430,000	11,800	441,800	»	»	
837,800	863,400	1,701,200	837,800	863,400	1,701,200	80,000	80,000	
490,200	215,500	705,700	490,200	217,500	707,700	2,000	»	
22,000	»	22,000	22,000	»	22,000	»	»	
4,107,447	»	4,107,447	4,123,937	»	4,123,937	16,790	»	
5,464,874	4,090,700	9,555,574	5,181,664	4,092,700	9,274,364	98,790	80,000	
Augmentation fr.						48,790		
42,100	»	42,100	42,100	»	42,100	»	»	
600	»	600	600	»	600	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	2,000	»	»	
473,350	»	473,350	473,350	»	473,350	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	6,000	»	»	
»	»	»	»	45,000	45,000	45,000	»	
45,000	»	45,000	45,000	»	45,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	7,000	»	»	
276,050	»	276,050	276,050	45,000	291,050	45,000	»	

N° DES ARTICLES.	ARTICLES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<p>CHAPITRE IV.</p> <p>CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — RÉGIE.</p> <p>SERVICES D'EXÉCUTION.</p> <p>PREMIÈRE SECTION.</p> <p>VOIES ET TRAVAUX.</p> <p><i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i></p>		
53	a	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc.
	b	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances
	c	Indemnités, frais de déplacements, intérim et travaux extraordinaires
<p><i>Salaires des agents payés à la journée :</i></p>		
54	a	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
	b	Entretien ordinaire de la route; réception et placement des billes et rails, etc. (Chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.)
<p><i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i></p>		
55	a	Fourniture de billes.
	b	— de rails et accessoires
	c	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule
<p><i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers :</i></p>		
56	a	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances.
	b	Travaux d'amélioration
	c	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et divers
<p>Total de la 1^{re} section</p>		
<p>DEUXIÈME SECTION.</p> <p>TRACTION ET MATÉRIEL.</p>		
57	a	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations, approvisionnement du combustible et réception
	b	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général.
	c	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire
<p>A reporter fr.</p>		

PREMIER PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1862.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1862.			DIFFÉRENCES.		Observations
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	Augmentations.	Diminutions.	
179,400	»	260,400	268,400	»	268,400	8,000	»	
61,000	»							
20,000	»							
923,000	»	4,661,500	4,801,500	»	4,801,500	440,000	»	
738,500	»							
600,000	»	4,380,000	4,300,000	»	4,330,000	»	50,000	
600,000	»							
180,000	»							
495,000	»	715,000	715,000	»	715,000	»	»	
190,000	»							
30,000	»							
4,046,900	»	4,016,900	4,444,900	»	4,144,900	448,000	50,000	
137,450	»	214,450	220,000	»	220,000	8,550	»	
62,000	»							
15,000	»							
214,450	»	214,450	220,000	»	220,000	8,550	»	

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION des développements.	
		Reports fr.
		<i>Salaires des agents payés à la journée :</i>
58	a	Traction des convois (machinistes et chauffeurs)
	b	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, wagons, etc., dans les stations.
	c	Grandes réparations du matériel en général à l'Arsenal
	d	Renouvellement et amélioration du matériel
	e	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantous, portiers, gardiens, manœuvres, etc.).
		<i>Primes d'économie et de régularité :</i>
59	a	Pour économie constatée dans la consommation du coke
	b	Pour encourager la marche régulière des convois
		<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>
60	a	Combustible. — Houille, coke, bois d'allumage et fabrication éventuelle de coke
	b	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation
		<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel (matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses) :</i>
61	a	Entretien, visite et réparations des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc.
	b	Renouvellement et amélioration du matériel
62	"	Redevances aux Compagnies pour l'usage de leur matériel.
		Total de la 2 ^e section fr.
TROISIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>
63	a	Mouvement. — Surveillance des convois, répartition des wagons, convoyage des voyageurs et des marchandises
	b	Trafic. — Surveillance du service, distribution des coupons, inscription des bagages et des marchandises, factage, pertes et avaries, relations internationales, etc.
	c	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire et découchers des gardes-convois.
		<i>Salaires des agents payés à la journée et manœuvres :</i>
64	a	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.
	b	Formation des convois, nettoyage des voitures et bureaux, portiers, gardiens, gardes-freins, veilleurs, etc.
	c	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords
		A reporter fr.

PREMIER PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1862.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1862.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	Augmentation	Diminution.	
214,450	»	214,450	220,000	»	220,000	5,550		
479,000	»	2,270,000	2,270,000	»	2,270,000	»	»	
539,000	»							
610,000	»							
410,000	»							
502,000	»							
37,000	»	70,000	80,000	»	80,000	10,000	»	
33,000	»							
4,200,000	»	4,600,000	4,500,000	»	1,500,000	»	100,000	
400,000	»							
4,818,000	»	2,700,000	2,700,000	»	2,700,000	»	»	
882,000	»							
40,000	»							40,000
6,894,450	»	6,894,450	6,790,000	»	6,790,000	104,450	120,000	
300,000	»	4,432,000	4,496,600	»	4,496,600	64,600	»	
798,000	»							
34,000	»							
925,325	»	4,464,800	4,500,800	»	4,500,800	36,000	»	
469,975	»							
69,500	»							
2,596,800	»	2,596,800	2,697,400	»	2,697,400	100,600	»	

N° DES ARTICLES.	LITTÉRAUX des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Reports. fr.
		<i>Frais d'exploitation :</i>
	a	Matériel et consommation pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.
65	b	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc., objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc.
	c	Loyers de locaux pour bureaux de marchandises à l'intérieur des villes et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État
	d	Usage de la station d'Hertesthal, quote-part du personnel des convois rhénans et du service belge-allemand, autres dépenses analogues
66	"	Camionnage. — Prise et remise à domicile des marchandises.
67	"	Pertes et avaries. — Indemnités aux ayants-droit et frais d'expertise, de procédure, etc.
		Total de la 3 ^e section
		QUATRIÈME SECTION.
		TÉLÉGRAPHES.
68	"	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés
69	"	Salaires des agents payés à la journée.
70	"	Entretien des lignes et des appareils, mobilier et consommations diverses
		Total de la 4 ^e section.
		CINQUIÈME SECTION.
		SERVICES EN GÉNÉRAL. (<i>Chemins de fer, postes et télégraphes</i>).
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>
71	a	Traitements
	b	Indemnités. — Frais de déplacements, etc.
		<i>Salaires des agents payés à la journée :</i>
72	a	Entretien et classement des approvisionnements et délivrance aux dépôts, etc., par le magasin central. . .
	b	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception. — Fabrication de la graisse jaune.
	c	Fabrication de timbres-postes et de coupons Edmonson, etc.
73	"	Matériel et fournitures de bureau. — Papiers, impressions, publications, mobilier et fournitures de bureau, frais de loyer et de régie aux agents du chemin de fer et du télégraphe dont les bureaux ne sont pas installés dans un local de l'État et qui sont tenus à pourvoir au chauffage et à l'éclairage de leur bureau. — Menues dépenses.
74	"	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration.
75	"	Conférence des chemins de fer belges
		(Les crédits portés aux art. 2, 53, 57, 63, 68, 71, 78 et 79 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
		Total de la 5 ^e section.

PREMIER PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1862.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1862.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	Augmentation.	Diminution.	
2,596,800	"	2,596,800	2,697,400	"	2,697,400	400,600	"	
352,000	"							
100,000	"							
45,500	"	488,000	488,000	"	488,000	"	"	
20,500	"							
425,000	"	425,000	425,000	"	425,000	"	"	
60,000	"	60,000	60,000	"	60,000	"	"	
3,569,800	"	3,569,800	3,679,400	"	3,670,400	400,600	"	
252,000	"	252,000	280,000	"	280,000	28,000	"	
72,000	"	72,000	78,000	"	78,000	6,000	"	
63,000	"	63,000	63,000	"	63,000	"	"	
387,000	"	387,000	421,000	"	421,000	34,000	"	
54,450	"	55,950	81,900	"	81,900	25,950	"	
1,500	"							
21,000	"							
40,000	"	55,800	55,800	"	55,800	"	"	
24,800	"							
220,000	"	220,000	230,000	"	230,000	40,000	"	
20,000	"	20,000	20,000	"	20,000	"	"	
4,000	"	4,000	4,000	"	4,000	"	"	
332,750	"	332,750	388,700	"	388,700	35,950	"	

NOS DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SIXIÈME SECTION.		
RÉGIE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
76	a	Traitements
	b	Indemnités de déplacements et pour services extraordinaires
77	"	Frais de bureau et de loyer
		Total de la 6 ^e section fr.
SEPTIÈME SECTION.		
POSTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
78	a	Direction. — Surveillance et contrôle
	b	Bureaux de perception et de distribution
	c	Bureaux ambulants
79	"	Traitements et indemnités des facteurs
<i>Transport des dépêches :</i>		
	a	Entreprises spéciales de transport des dépêches
	b	Indemnités ou subsides pour transport des dépêches par services affluents, messageries et bateaux à vapeur.
80	c	Transports des dépêches par des piétons. — Frais de remplacement des facteurs et aides, transports extraordinaires, entreposage, passage d'eau, menues dépenses
	d	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées].
	e	Construction et grandes réparations des bureaux ambulants
84	"	Matériel. — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, entretien et appropriation des bâtiments de l'État, fourniture et entretien de mobilier, menues dépenses
		Total de la 7 ^e section fr.
RÉCAPITULATION DU CHAPITRE IV.		
		4 ^{re} section. — Voies et travaux
		2 ^e — — Traction et matériel
		3 ^e — — Transports
		4 ^e — — Télégraphes
		5 ^e — — Services en général (chemins de fer, postes et télégraphes)
		6 ^e — — Régie.
		7 ^e — — Postes
		Total du chapitre IV fr.

PREMIER PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1862.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1862.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	Augmentation.	Diminution.	
34,600	"	38,600	38,600	"	38,600	"	"	
4,000	"	3,800	3,500	"	3,500	"	"	
3,500	"	3,800	3,500	"	3,500	"	"	
42,400	"	42,400	42,400	"	42,400	"	"	
90,000	"	864,000	874,000	"	874,000	40,000	"	
680,000	"	4,176,250	4,240,000	"	4,240,000	33,750	"	
94,000	"	545,000	545,000	"	545,000	"	"	
4,176,250	"	289,000	289,000	"	289,000	"	"	
120,000	"	2,874,250	2,918,000	"	2,918,000	43,750	"	
259,000	"	4,016,900	4,144,900	"	4,144,900	98,000	"	
130,000	"	6,894,450	6,790,000	"	6,790,000	"	104,450	
16,000	"	3,569,800	3,670,400	"	3,670,400	100,600	"	
20,000	"	387,000	421,000	"	421,000	34,000	"	
289,000	"	352,750	388,700	"	388,700	35,950	"	
2,874,250	"	42,400	42,100	"	42,100	"	"	
4,016,900	"	2,874,250	2,918,000	"	2,918,000	43,750	"	
6,894,450	"	18,437,250	18,345,400	"	18,345,400	312,300	404,450	
3,569,800	"							
387,000	"							
352,750	"							
42,400	"							
2,874,250	"							
18,437,250	"							
Augmentation. fr.						207,850		

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PREMIÈRE SECTION.		
COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.		
82	•	Frais de route et de séjour
83	•	Matériel, achats de réactifs, d'appareils, etc.
DEUXIÈME SECTION.		
COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.		
84	•	Frais de route et de séjour
85	•	Publication du recueil, frais de bureau, etc.
Total du chap. V.		
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENT DE DISPONIBILITÉ.		
86	»	Traitements des fonctionnaires et employés de divers services mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité.
Total du chap. VI		
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
87	»	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux Publics
Total du chap. VII.		
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
88	»	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension.
Total du chap. VIII.		
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
89	»	Dépenses imprévues non libellées au budget.
Total du chap. IX		

PREMIER PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1862.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1862.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	Augmentation.	Diminution.	
600	"	600	600	"	600	"	"	
1,400	"	1,400	1,400	"	1,400	"	"	
4,400	"	4,100	4,400	"	4,400	"	"	
3,900	"	3,900	3,900	"	3,900	"	"	
7,000	"	7,000	7,000	"	7,000	"	"	
"	59,500	59,500	"	59,500	59,500	"	"	
"	59,500	59,500	"	59,500	59,500	"	"	
7,000	"	7,000	7,000	"	7,000	"	"	
7,000	"	7,000	7,000	"	7,000	"	"	
7,000	"	7,000	9,000	"	9,000	2,000	"	
7,000	"	7,000	9,000	"	9,000	2,000	"	
48,000	"	48,000	48,000	"	48,000	"	"	
48,000	"	48,000	48,000	"	48,000	"	"	

PREMIER PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1862.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1862.			DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	Augmentation.	Diminution.	
744,595	»	744,595	743,595	»	743,595	2,000	»	
5,164,874	4,090,700	6,255,574	5,181,664	4,092,700	6,274,364	18,790	»	
276,050	»	276,050	276,050	45,000	291,050	15,000	»	
48,437,250	»	48,437,250	48,345,400	»	48,345,400	207,850	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	7,000	»	»	
»	59,500	59,500	»	59,500	59,500	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	7,000	»	»	
7,000	»	7,000	9,000	»	9,000	2,000	»	
48,000	»	48,000	48,000	»	48,000	»	»	
24,358,769	4,450,200	25,508,969	24,537,409	4,467,200	25,754,609	245,640	»	
Augmentation. fr.						245,640		